

## Procédure en appel tribunal de commerce

## Par gracinha, le 09/04/2016 à 08:03

Bonjour,

J'ai perdu un procès en première instance devant le Tribunal de Commerce de Nanterre qui n'a pas retenu mes éléments à la défense envoyés par courrier. La société attaquée n'a plus d'activité depuis 3 ans et j'attends a titre personnel de réunir l'argent nécessaire pour faire cesser l'activité.

Est ce nécessaire d'avoir un avocat pour faire appel ?

Il y a des aides dans ce cas ? Le siège est à mon domicile et j'ai très peur.

Merci d'avance pour votre aide